Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010) **Heft:** 1887

Artikel: Luxe, golf et fiscalité

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009900

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'occasion de ces signatures expriment plus les espoirs de la Confédération que des résultats concrets et acquis.

Si les négociations aboutissent, Allemagne et Grande-Bretagne peuvent espérer des rentrées fiscales substantielles – on parle de plusieurs dizaines de milliards - mais étalées sur au moins une décennie. Ce qui rend néanmoins attractive pour ces pays la solution de l'impôt libératoire. Mais l'Union européenne a adopté le principe de l'échange automatique d'informations et il est douteux qu'elle y renonce soudain. L'imposition à la source des revenus de l'épargne placée à l'étranger par les résidents de l'Union, actuellement en vigueur, ne constitue qu'une étape provisoire. Bruxelles prépare un élargissement de l'assiette de cet impôt qui devrait inclure également les dividendes et les gains en capitaux, tout comme l'impôt libératoire proposé par la Suisse.

Dès lors pourquoi l'Europe ne se satisferait-elle pas de la solution helvétique? Parce les contribuables étrangers dépositaires de comptes en Suisse échapperait aux régles fiscales de leurs pays – taux et progression notamment -, ce qui constituerait une discrimination à l'égard de leurs compatriotes déclarant leurs avoirs dans leur pays de résidence.

Les banques suisses proclament ne plus vouloir abriter d'argent étranger non déclaré et, en guise de bonne foi, ont vendu Rubik aux autorités helvétiques. Mais le souci de propreté financière affirmé par la Suisse a des limites. Les accords de double imposition avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne stipulent, conformément aux standards de l'OCDE, que la communication du seul nom d'un contribuable soupçonné de fraude ou d'évasion permet de déclencher l'entraide administrative. Les mêmes accords signés avec des Etats du tiers-monde exigent aussi le nom de la banque de dépôt; autant dire que ces pays n'obtiendront que rarement les informations utiles au recouvrement des impôts dûs. La nouvelle vertu helvétique en matière financière et fiscale ne vaudrait donc qu'à l'égard des pays riches.

Par ailleurs la Suisse offre encore trop de possibilités de camoufler des fortunes non déclarées. La spirale des prix de l'immobilier dans les stations de montagne huppées, sur la riviera lémanique et dans la région zurichoise résulte en partie du transfert dans la pierre de fonds jusqu'ici placés dans les banques suisses et qui fuient l'impôt anticipé en vigueur et le futur impôt libératoire. En effet, nous sommes peu regardants sur l'origine de ces fonds 5, même lorsque le soupçon est plausible qu'ils soient d'origine criminelle, comme le remarquait l'ancien procureur genevois Bernard Bertossa 6 dans une récente émission de la télévision romande.

Quoi qu'il en soit, <u>Patrick Odier</u> ⁷, président de l'Association suisse des banquiers et vice-président d'economiesuisse, prédit un prochain afflux de fonds venant de l'étranger, grâce à «la confiance, la stabilité et la discrétion», vertus durablement payantes, foi d'associé-dirigeant d'une banque genevoise fondée en 1796.

Luxe, golf et fiscalité

Yvette Jaggi • 1 novembre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15777

Actualité politique et concurrence fiscale obligent: les plus riches habitants de Suisse et leurs comportements suscitent un intérêt tout particulier ces temps

Entre valeur-travail, vieille

démocratie et discrétion de bon aloi, les familles et personnalités les mieux dotées de Suisse n'affichent traditionnellement pas trop leur différence. Certains se passeraient même volontiers de figurer au classement annuel des plus riches dans ce pays, publié depuis 1989 par la revue alémanique <u>Bilanz</u> ⁸ – à commencer par le N° 1, Ingvar Kamprad, inventeur et patron du système IKEA.

D'autres, managers et sportifs à succès ou détenteurs de fortunes récentes, se montrent moins réservés. Ils se présentent volontiers dans les médias, font rêver dans les chaumières et constituent une bonne clientèle pour les industries et le <u>commerce de luxe</u> 9, dont les ventes ne cessent de progresser, au point de provoquer des ruptures de stock dans les boutiques.

Qu'ils le veuillent ou non, les «superriches» font beaucoup parler d'eux en ce moment; en Suisse aussi, à la faveur d'une étude sur leur mode de pensée et leur influence due à un professeur de sociologie de l'Université de Bâle. Travaillant sur dossiers et après de nombreux entretiens, Ueli Mäder 10 analyse les comportements de ceux qui sont au moins cent fois millionnaires (en francs suisses). Ils se retrouvent dans les clubs de golf, les jets d'affaires et les soirées de gala et forment une société parallèle 11, regroupant les amateurs d'offres exclusives: écoles, cliniques et banques privées, résidences primaire et secondaire dans les beaux quartiers et les stations huppées.

Certes, dans notre pays, la discrimination géosociale ne prend pas la forme de ces «communautés fermées», bien connues dans les inquiètes mégapoles du monde où les plus riches se déplacent en voitures blindées et par hélicoptère d'un lieu sécurisé à l'autre. Il

n'empêche: dans la Suisse relativement égalitaire, une infime proportion de la population dispose de moyens et de réseaux qui lui assurent pouvoir et influence.

La capacité contributive des superriches les rend précieux. Les cantons et communes se disputent plus ou moins ouvertement pour attirer ces trois pour-cent de contribuables qui déclarent autant d'argent que les 97% restants. A l'inverse, les socialistes luttent contre la concurrence fiscale, avec l'habile initiative «pour des impôts équitables» (DP 1886 12). Cette proposition, promptement qualifiée de populiste par la droite, pourrait être acceptée par la majorité des citoyens qui se prononceront le 28 novembre mais peinera à obtenir l'assentiment d'au moins douze cantons.

Jouant la situation d'urgence et jugeant insuffisant l'engagement des partis bourgeois, les chefs d'entreprise entrent en lice pour combattre l'initiative socialiste au nom de la place économique suisse. Ils laissent à d'autres le soin de développer l'argumentation fédéraliste, ce dont se charge avec insistance la Weltwoche, l'hebdomadaire qui se dit «l'accompagnant critique de l'UDC». Son invité de cette semaine, le professeur Silvio Borner s'en prend férocement

au «cartel des cantons fiscalement voraces» qui connaissent déjà les taux d'imposition prévus par l'initiative et voudraient que les autres s'alignent, par l'effet d'une harmonisation matérielle totalement contraire à l'esprit du fédéralisme helvétique.

Et les très riches dans tout ça? Vont-ils quitter les cantons à bas tarifs, comme le craignent notamment les responsables des finances publiques de la Suisse centrale? Réponse donnée par une minutieuse enquête 13 menée en juillet dernier auprès des quelque 200 contribuables imposés au forfait dans le canton de Zurich, dont 60 dans la capitale. Depuis l'abolition de ce statut en votation populaire en février 2009, les communes concernées n'ont enregistré qu'une poignée de défections, dont aucune à Zurich-Ville sauf celle de Viktor Vechselberg, parti récemment rejoindre des amis domiciliés dans le canton de Zoug.

Cet apparent immobilisme s'explique évidemment par d'autres raisons, manifestement plus fortes que le barême fiscal, telle la proximité d'un lac et d'établissements de formation réputés, pour ne rien dire de la stabilité des institutions et des prix. Car le pouvoir d'achat des riches 14 a crû en dépit de la crise...grâce à la cherté du franc.